



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

OBJET : FINANCES

3/ Métropole du Grand Paris

Soutien aux projets d'investissement portés par les
communes et EPT - Création d'un jardin écologique

"Square Dian Fossey" - Rénovation énergétique du

gymnase Auguste Delaune - Financement - Conventions

IVRY
S/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49	
Nombre de Conseillers en exercice	49	
Présents		36
Absents représentés		7
Absents excusés		4
Absents non excusés		2

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE NEUF OCTOBRE à DIX-HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

Ordre de passage des affaires en séance : Points « Sahara occidental – République Arabe Sahraouie Démocratique – Camp d'Aousserd – Daïra de Mijek – Protocole d'amitié » et « Citoyenneté d'honneur – Nomination de Salah Hamouri » / Points 23, 41 et 42 / Vœux « Relatif à la réduction de la vitesse sur les autoroutes intra A86 jusqu'à Paris », « Pour le rétablissement immédiat de la carte « Pass'Sport » pour les enfants de 6 à 13 ans » et « Relatif au maintien des subventions régionales aux Fonds de compensation des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) en Île-de-France » / Points 1 à 3 / Point 7/ Point 4/ Point 6/ Point 8/Points 10 à 12/ Point 5 / Points 13 à 22 / Points 24 à 40 / Points 43 à 54 / Motion relative à la profanation de la tombe de Robert Badinter.

PRESENTS

MM. BOUYSSOU, Maire, MARCHAND. Mmes BERNARD, M. RHOUMA (à partir du vote de point 41) Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU. M. PECQUEUX, Mme OUDART, Mme CHOUAF (à partir du vote du point « Sahara occidental – République Arabe Sahraouie Démocratique – Camp d'Aousserd – Daïra de Mijek – Protocole d'amitié »), M. GASSAMA, Mme PIERON (jusqu'au vote du point 1), M. PRIEUR, Mme KIROUANE, M. SPIRO. Mme MISSLIN. M. QUINET, adjoints au Maire.

Mmes GILIS (jusqu'au vote du point 24), DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET, MM. KHALED, MRAIDI, Mmes MANGIN (jusqu'au vote du point 20), BOUFALA, PETER (jusqu'au vote du point 36), MM. THOMAS, MALHEIRO, MASTOURI, Mmes MEDEVILLE, RAER, M. BADI, Mmes LEFRANC, OUABBAS (à partir du vote du point 41), MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND (jusqu'au vote du point 14), HARDOUIN, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. OURABAH-BERTOUT, adjoint au Maire, représenté par M. MRAIDI
M. RHOUMA, adjoint au Maire, représenté par Mme CHOUAF (à partir du vote du point « Sahara occidental – République Arabe Sahraouie Démocratique – Camp d'Aousserd – Daïra de Mijek – Protocole d'amitié » et jusqu'au vote du point 23)
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO (à partir du point 2)
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD
Mme DIARRA, conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA
Mme MACALOU, conseillère municipale, représentée par M. BADI
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI
Mme MANGIN, conseillère municipale, représentée par M. MALHEIRO (à partir du vote du point 21)
Mmes GILIS, conseillère municipale, représentée par M. THOMAS (à partir du vote du point 25)
Mme PETER, conseillère municipale, représentée par Mme LALANDE (à partir du vote du point 37)
M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par M. FOURDRIGNIER
M. AUDEBRAND, conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS (à partir du vote du point 15)

ABSENTS EXCUSES

M. Atef RHOUMA, adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
Mme Mounia CHOUAF, adjointe au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
M. DANSOKO, conseiller municipal
M. BAMBA, conseiller municipal

ABSENTS NON-EXCUSES

Mme OUABBAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du point 23)
Mme KAAOUT, conseillère municipale



FINANCES

3/ Métropole du Grand Paris

Soutien aux projets d'investissement portés par les communes et EPT - Création d'un jardin écologique "Square Dian Fossey" - Rénovation énergétique du gymnase Auguste Delaune -

Financement - Conventions

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29,

considérant que la Métropole du Grand Paris soutient des projets d'investissement portés par les communes par le versement de subventions,

considérant que la Ville a en conséquence sollicité des financements auprès du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), pour la création d'un jardin écologique dénommé square Dian Fossey ainsi que la rénovation énergétique du gymnase Delaune pour des montants de dépenses respectifs de 708 600 € HT et de 2 897 953 € HT.

vu les décisions municipales des 14 mars 2025 et 17 janvier 2025 matérialisant ces demandes de financement auprès de la Métropole du Grand Paris,

considérant que le 24 juin 2025, le bureau métropolitain a accordé des subventions pour ces deux projets pour des montants respectifs de 143 028,00 € et de 886 227,00 €,

considérant qu'il convient, dans ces conditions, de signer les conventions qui fixent les engagements réciproques des parties et déterminent les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle des subventions attribuées,

vu les projets de convention ci-annexés,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE les conventions de financement, relatives à la création d'un jardin écologique dénommé square Dian Fossey ainsi que la rénovation énergétique du gymnase Delaune, fixant les engagements réciproques des parties et déterminant les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle des subventions attribuées, et AUTORISE le Maire à les signer.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 21/10/2025